



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES-MARITIMES  
B.P N° 99  
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

VILLENEUVE-LOUBET, LE

31 DEC. 2025

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE  
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : CNE DA CRUZ

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE  
SECOURS DES ALPES-MARITIMES**

**Arrêté S.D.I.S. N° 25 1842**

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés « Exploration Longue Durée – Interventions à Bord des Navires et Bateaux » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2026 (ELD-IBNB).

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le décret N° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

**VU** le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** l'arrêté du 10 avril 2025 relatif à l'appréciation des conditions de santé particulières exigées pour l'exercice des fonctions des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et pour l'aptitude à la conduite des véhicules du service ;

**VU** l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

**VU** les référentiels de formation, de compétences et de certification relatifs aux interventions à bord des navires et des bateaux en date du 31 juillet 2017 ;

**VU** le guide de doctrine opérationnelle du 30 octobre 2018 relatif aux interventions à bord des bateaux en eaux intérieures ;

**SUR** proposition du sous-directeur chargé de l'organisation opérationnelle du service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

### **ARRETE :**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle de la section opérationnelle spécialisée « Exploration Longue Durée – Interventions à Bord des Navires et Bateaux » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes pour l'année 2026 les personnels figurant dans les listes annexées au présent arrêté.

#### **ARTICLE 2 :**

L'arrêté S.D.I.S. n° 251187 du 04 mars 2025 est abrogé.

#### **ARTICLE 3 :**

Monsieur le chef du groupement fonctionnel de la coordination opérationnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

